

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

21 MARS 2019

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BESSON Guy, BOUCKENOOGHE Alain, BRUSCHINI Eliane, CAILLETEAU Jean-Paul, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CLEMENT Patrick, COLIN Jean-Pierre, CUNY Michel, DELAGE Michel, FAURE André, FLECHARD Marc, FRANCOIS Gwenhaël, GEIGER Serge, MAZIERE Fabrice, MERLE Rémy, MONDARY Régine, MORISSET Bernard, PEYRARD Gilles, QUEMENT André, ROLLAND Jean-Marie, ROUHAUD Henri, ROUHIER Guy, ROUSSELOT Alain, VIGNAUD Romain

Pouvoirs : DANIAU Christian a donné pouvoir à COLIN Jean-Pierre

Suppléants en situation délibérante : BERNY Rémy

Suppléant présent ne pouvant pas délibérer : DESPORT Jean-Claude

Titulaires absents : BOURABIER Jacques, DEVERS Patrick, GAILLARD Julien, GONZALEZ-REMARTINEZ Yves, MONTASSIER Jean-Pierre, REYTHIER Fabien, RIVIERE Ophélie, ROCHE Francis, SARLANGE Roland

Titulaires absents excusés : BLAINEAU Jean-Marie, COMBEAU Danielle, DANIAU Christian, FOUCHER Daniel, JACOB-JUIN Serge, SAGNE Annie

Secrétaire de séance : Mr MAZIERE Fabrice

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier Conseil Syndical.

I – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET PRINCIPAL

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu le projet de budget principal pour l'exercice 2019 présenté par Monsieur le Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

- au niveau de l'opération pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif 2019 est équilibré en dépenses et recettes comme suit:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	3 106 750.39	2 118 420.00	5 194 485.48	5 570 873.49
RAR 2017	-	-	2 632 309.74	32 439.00
RESULTAT REPORTE	-	988 330.39	-	2 223 482.73
TOTAL	3 106 750.39	3 106 750.39	7 826 795.22	7 826 795.22

II – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 : BUDGET ANNEXE

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Vu le projet de budget annexe de la Station Saint-Aubin pour l'exercice 2019 présenté par Monsieur le Président,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget primitif du budget annexe de la Station Saint-Aubin pour l'exercice 2019 tel que décrit dans le tableau ci-dessous :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,

Le budget primitif 2019 est équilibré en dépenses et recettes comme suit:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
CREDITS VOTES	624 851.69	624 851.69	411 942.53	438 022.94
RAR 2017	-	-	40 554.00	11 355.12
RESULTAT REPORTE	-	-	-	3 118.47
TOTAL	624 851.69	624 851.69	452 496.53	452 496.53

III – ACQUISITION TERRAIN SEIGELARDS : INDEMNITE AU FERMIER

Monsieur le Président informe l'assemblée que pour acquérir le terrain autour de Seigelards, il a fallu trouver un terrain équivalent pour le fermier qui utilisait cette terre. Un échange de terrain est donc prévu et une compensation de 200€ par an sur 5 ans, soit un total de 1 000€ a été proposée au fermier.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité :

- d'accorder une compensation financière au fermier qui exploitait le terrain acquis par le syndicat autour de Seigelards, à hauteur de 200€ par an sur 5 ans, soit 1 000€.

IV – CREANCES IRRECOURVABLES SAUR

Considérant la transmission par la SAUR des comptes d'affermage de l'ex SIAEP BVTB et de l'ex SIAEP de Saint-Germain-de-Montbron pour l'année 2018,

Considérant le contrôle des comptes d'affermage par Charente Eaux, qui propose d'admettre en irrécouvrable un montant total de 1221.99€ pour l'ex SIAEP BVTB et 22.40€ pour l'ex SIAEP de Saint-Germain-de-Montbron relatif à l'exercice 2018.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu les explications de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide d'admettre en irrécouvrable le montant de 1221.99€ pour l'ex SIAEP BVTB et 22.40€ pour l'ex SIAEP de Saint-Germain-de-Montbron relatif à l'exercice antérieur.

V – ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Président informe le Conseil Syndical que la Trésorerie de la Rochefoucauld n'a pu recouvrer les taxes et produits détaillés dans différents courriers.

- Il demande en conséquence d'admettre en non-valeur par l'émission d'un mandat au 6541 le somme de 81.15€

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide d'autoriser l'admission en non-valeur de la somme ci-dessus.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses lors de cette séance.